

Genève, le 13 octobre 2022

## COMMUNIQUE DE SEANCE CONSEIL PARTICIPATIF du 12 octobre 2022

Le Conseil a adopté une modification de son règlement de séance. A l'article 2, le délai de communication de l'ordre du jour et des documents y relatifs a été ramené de 10 à 9 jours. L'art. 4 stipule désormais que les membres doivent excuser leurs absences et qu'une succession d'absences non excusées peut conduire le Bureau du Conseil à demander au corps concerné de repourvoir le siège.

Mme Stéphanie Pereiras Gomes a été élue représentante du corps estudiantin au sein du Bureau du Conseil, en remplacement de Mme Océane Brigitte.

Le Conseil a pris acte de la démission de Mmes Claire-Lise Mottaz-Jiang et Manon Mauberger de la commission de l'égalité. Il a élu M. Léopold Christe à la commission des études, en remplacement de M. Jimmy Baud.

Le Conseil a créé une commission ad hoc dont le mandat est d'élaborer des propositions concrètes de solutions concernant certains aspects de la situation du CCER (uniquement les points qui n'ont pas encore reçu de réponse en discussion plénière ou dans les échanges avec le décanat), ainsi que de développer les propositions qui ont émergé lors de précédentes séances du Conseil. Le nombre de membres a été fixé à quatre au maximum par corps. Les membres suivants ont été élus :

- Corps professoral : Mme Claire-Akiko Brisset, MM. Simon Swift, Mathieu Caesar et Paul-Alexis Mellet
- Corps intermédiaire : Mmes Tabea Ihsane et Valeria Wagner (CER sous contrat à durée indéterminée), Mme Yasmine Atlas et M. Simon Gabay (CER sous contrat à durée déterminée)
- Corps estudiantin : M. Michaël Teixeira Queiros
- Corps du PAT : / (pas de candidat-es)

La commission a été créée pour une durée de 12 mois. Un premier délai pour la soumission d'un rapport au Conseil a été fixé au 29 mars 2023.

Le Conseil a fait un bilan de la rentrée universitaire et évoqué certaines difficultés qui subsistent dans les salles d'enseignement extérieures louées suite à la fermeture du bâtiment central des Bastions, et pour lesquelles des solutions sont en cours d'élaboration.

Le Conseil a pris connaissance du budget de la Faculté, comme le prévoit le Règlement d'organisation.

Le Conseil a discuté du rapport de planification de la Faculté des lettres 2022-2024, et notamment des implications de ce rapport pour le soutien à la relève. Le Conseil a émis à l'unanimité un avis favorable concernant ce rapport.